

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHÂTEAU
COMMUNE DE MONTHUREUX-SUR-SAÔNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire.
Mesdames : FLIELLER Catherine- BOUCHAIN Marie-Agnès, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOULIAN Marie-Madeleine- CASSAGNE Philippe- DURUPT Jacques - NICKLAUS Francine- SCHMIDT Hervé.

ETAIENT ABSENTS :

Madame Stéphanie LEBRUN, a donné pouvoir à Monsieur Philippe CASSAGNE, excusée.
Madame Anne-Françoise LAURENT, a donné pouvoir à Madame Marie-Madeleine BOULIAN, excusée.
Monsieur Yves-Marie MALARDÉ, a donné pouvoir à Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, excusé.
Monsieur Pol BARAT, a donné pouvoir à Madame Catherine FLIELLER, excusé.
Madame Christine CAPUT, excusée.

SECRETAIRE : Madame Marie-Agnès BOUCHAIN.

SECRETAIRE AUXILIAIRE : Madame Isabelle FORT.

Date de convocation : le 26 février 2019.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 29 novembre 2018, aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est accepté à l'unanimité.

1. Délégations au Maire : rapport des délégations.
2. Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale : demande d'adhésion de collectivités.
3. S.M.D.A.N.C : demande d'adhésion de collectivités.
4. Finances communales Indemnité de gardiennage du cimetière (année 2019).
5. Finances communales Indemnité de gardiennage de l'Eglise (année 2019).
6. Association Chantiers Services : cotisation 2019.
7. Finances communales : Subventions 2019 :
 - Associations.
 - Voyages scolaires.
8. Commission locale d'évaluation des charges transférées : appel à candidature.

Informations Communauté de Communes Les Vosges côté Sud-Ouest.
Informations diverses.
Questions diverses.

2019-03-07-1- Délégations au Maire : rapport des délégations.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2014-04-10-11 en date du 10 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Droits de préemption-décision de ne pas préempter.

- a) D.I.A présentée par Maître Frédéric VAUTHIER, Notaire à Bourbonne-les-Bains, concernant la parcelle cadastrée section AB numéro 76- 165 Rue du Château- bâti. Superficie totale : 188 m2. Prix : 37 500,00€.
- b) D.I.A présentée par Maître Bruno AMAND, Notaire à Darney, concernant les parcelles cadastrées section AB numéros 91, 92 & 94- 60 Rue du Château- bâti et non bâti-Superficie totale : 2 558 m2. Prix : 5 000,00€.
- c) D.I.A présentée par Maître Bruno AMAND, Notaire à Darney, concernant les parcelles cadastrées section AD numéros 153 et 239- 46 Rue du Gros Tilleul- bâti et non bâti-Superficie totale : 513 m2. Prix : 23 000,00€.

Mise à disposition à titre gratuit de la Maison Pour Tous :

- Entité : Paroisse Notre Dame de la Saône.
- Grande salle.
- Nature de la manifestation : rencontre des 3 paroisses avec l'évêque de Saint-Dié-des-Vosges et les élus de la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest.
- Date : les 12 et 13 décembre 2018.
- Montant correspondant : 80,00€.

- Entité : Groupe scolaire primaire.
- Grande salle.
- Nature de la manifestation : initiation escrime.
- Date : les 13 et 20 décembre 2018 après-midi.
- Montant correspondant : 80,00€.

- Entité : La Compagnie l'Odyssée.
- Grande salle + cuisine.
- Nature de la manifestation : Représentation théâtrale suite à stage théâtre pour enfants.
- Date : vendredi 15 février 2019.
- Montant correspondant : 100,00€.

- Entité : Association les Z'AMATEURS.
- Grande salle + cuisine.
- Nature de la manifestation : Représentation théâtrale.
- Date : samedi 02 février 2019.
- Montant correspondant : 100,00€.

Concessions accordées au cimetière communal.

Renouvellement d'une concession de 2,5 m2- Durée : 30 ans à compter du 08/11/2018- Prix : 70,00€.

2019-03-07-2- Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale : demande d'adhésion de collectivités.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant l'Assemblée à se prononcer sur :

La demande d'adhésion présentée par :

Par délibération, la commune de GERBAMONT, le Syndicat scolaire de la Vallée du Haut Barba, le Syndicat scolaire d'Hadigny les Verrières, SIVS TERRE DE LEGENDE et le syndicat scolaire « nos petits villages » ont demandé leur adhésion au SMIC des Vosges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE POUR l'adhésion** des collectivités précitées.

2019-03-07-3- S.M.D.A.N.C : demande d'adhésion de collectivités.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésion de deux collectivités.

Il s'agit de :

- 🇫🇷 **La commune des Rouges Eaux** : il s'agit d'une commune qui a quitté une Communauté de Communes adhérente pour intégrer une autre intercommunalité non adhérente. Elle sollicite donc son adhésion au SDANC à titre individuel.
- 🇫🇷 **La Communauté d'agglomération d'Epinal (CAE)** : dans le cadre de sa prise de compétence « Assainissement au 1^{er} janvier 2019, la CAE souhaite adhérer pour l'ensemble de son territoire (y compris 6 communes non adhérentes jusqu'à ce jour).

A l'unanimité, les membres du comité syndical ont accepté l'adhésion de ces collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (2 abstentions : Monsieur Philippe CASSAGNE et son pouvoir).

- **ACCEPTE** la demande d'adhésion des collectivités précitées.

2019-03-07-4- Finances communales Indemnité de gardiennage du cimetière (année 2019).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été souhaité de voter les indemnités de gardiennage du cimetière et de l'Eglise en début d'année.

Il s'agit de fixer le montant des indemnités correspondantes.

Pour information, l'indemnité annuelle de gardiennage du cimetière, pour l'année 2018, était de :

- 🇫🇷 Indemnité annuelle de gardiennage du cimetière à Monsieur MONTEMONT Jacques : 400,00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le montant de l'indemnité de gardiennage du cimetière soit 400€ qui sera attribuée à Monsieur Jacques MONTEMONT pour l'année 2019.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de mettre en œuvre la décision et mandater cette même somme.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents correspondants.
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

2019-03-07-5- Finances communales Indemnité de gardiennage de l'Eglise (année 2019).

De même que pour l'indemnité de gardiennage du cimetière (délibération n° 2019-03-07-4), Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de voter l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église soit 400€ qui sera attribuée à Madame Odile PRENELLE pour l'année 2019.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de mettre en œuvre la décision et mandater cette même somme.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents correspondants.
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019

2019-03-07-6- Association Chantiers Services : cotisation 2019.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a fait appel à l'Association *CHANTIERS-SERVICES* afin de procéder à la restauration des murs des Jardins du presbytère.

CHANTIERS-SERVICES porte un chantier d'insertion conventionné par l'Etat et met en œuvre des personnes engagées dans une démarche d'insertion ou de réinsertion socioprofessionnelle, cette main d'œuvre, composée en majeure partie de bénéficiaires du R.S.A ou d'autres minimas sociaux, est employée sous contrat aidé.

L'activité est soutenue par le Conseil Départemental des Vosges et le Fonds Social Européen.

Pour bénéficier des prestations de services de *CHANTIERS-SERVICES*, l'utilisateur acquitte une cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Pour 2019, elle est fixée à 15€ (idem 2017 et 2018).

Le Conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre Chantiers Services et la commune et acquitter le montant de la cotisation 2019.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion pour l'année 2019 afin de soutenir cette Association, de plus, le montant de cotisation est assez faible.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (4 abstentions : Monsieur Jacques DURUPT, Monsieur Philippe CASSAGNE et son pouvoir- Madame Francine NICKLAUS) :

- **ACCEPTE** de renouveler l'adhésion de la Commune à l'Association *CHANTIERS-SERVICES* dont la cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire s'élève à 15,00€ pour l'année 2019.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention 2019 entre l' Association *CHANTIERS-SERVICES* et la commune de Monthureux-sur-Saône.

Monsieur Jacques DURUPT souhaite apporter une précision quant à sa décision et rappelle qu'il avait contesté par le passé du fait que l'association Chantiers-Services ait été choisie afin de procéder à la restauration des murs des Jardins du presbytère et non l'Association locale ACTI'SOV.

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait été dans l'obligation d'avoir recours à un autre chantier d'insertion, étant donné qu'ACTI'SOV ne pouvait assurer ces travaux et que nous n'avions pu obtenir de date de réalisation depuis plusieurs années.

Finances communales : Subventions 2019 :

- Voyages scolaires
- Associations

2019-03-07-7- Finances communales : Subventions 2019 aux Associations.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, avant de donner la parole à Madame Catherine FLIELLER, que plusieurs associations l'ont contacté au sujet des nouveaux tarifs de location de la Maison Pour Tous qui ont été votés par le Conseil Municipal le 29 novembre 2018.

Monsieur le Maire propose d'aborder ce sujet en questions diverses.

Une évaluation des aides en nature accordées aux diverses associations, a été calculée, pour information (voir tableau joint à la présente délibération).

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame Catherine FLIELLER, 1^{er} Adjoint en charge de la vie associative, qui informe le Conseil municipal que la commission n°3 s'est réunie le 1er Février 2019 afin d'examiner les demandes de subventions aux associations déposées avant le 31 décembre 2018.

Madame FLIELLER fait part à l'assemblée délibérante des demandes de subventions qui ont été déposées en Mairie ainsi que des propositions d'attribution des subventions aux différentes associations.

La commission a décidé de ne pas donner suite aux demandes de la Croix Rouge (Contrex-Vittel), AFM Téléthon, Ep'Anim.

Madame FLIELLER précise également que l'Association Familiale n'a pas déposé de demande de subvention.

Monsieur Hervé SCHMIDT s'interroge sur l'origine de l'augmentation du montant de la subvention qui est proposée pour les A.F.N ?

Monsieur Philippe CASSAGNE rappelle que, lorsque les commissions Vie Associative et Finances s'étaient réunies en 2018 afin de fixer les nouveaux tarifs qui ont été votés le 29 novembre 2018, il avait été dit que pour compenser la non-gratuité de la MPT, les associations devaient demander une augmentation du montant de la subvention sollicitée.

C'est ce qui a justifié le montant demandé par l'association des A.F.N qui utilisent trois fois par an cette salle.

Monsieur H. SCHMIDT pense que c'est ce qu'auraient dû faire toutes les associations.

Monsieur Ph. CASSAGNE estime qu'il aurait fallu réunir les associations afin de leur expliquer cela. Il s'étonne que l'on revienne sur ce sujet étant donné que les deux commissions ont proposé les nouveaux tarifs à l'ensemble du Conseil Municipal qui les a votés dans leur intégralité lors de la séance du 29/11/2018.

Monsieur Jacques DURUPT ne sait quoi voter au niveau des subventions, étant donné ce contexte.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que les deux commissions se réunissent de nouveau afin de revoir les tarifs aux associations.

Monsieur Hervé SCHMIDT estime que 2019 sera une année de transition et que rien n'empêche à ce que les associations effectuent une demande de subvention exceptionnelle en cours d'année.

Monsieur le Maire confirme que les commissions doivent se réunir afin de préciser les tarifs et les modalités de demande de subvention exceptionnelle. L'association pourrait fournir le bilan de la manifestation, ce qui permettra au Conseil Municipal de prendre une décision.

Il est tout à fait normal d'équilibrer le budget de fonctionnement de la M.P.T vu le coût d'entretien de cette salle et, selon le motif de la location et l'intérêt pour la commune, les demandes de subventions exceptionnelles seront étudiées par l'Assemblée.

Madame Francine NICKLAUS estime qu'il faudrait réunir les différentes associations afin de leur expliquer tout ceci.

Monsieur le Maire demande si quelqu'un parmi l'assemblée souhaite que soient votées les subventions au cas par cas où bien globalement selon la proposition de la commission ?

Monsieur Hervé SCHMIDT souhaite dissocier le vote pour l'attribution de la subvention aux A.F.N du vote des autres subventions.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **A l'unanimité (3 abstentions : Monsieur Jacques DURUPT, Monsieur Philippe CASSAGNE et son pouvoir) fixe comme suit le montant des subventions attribuées aux Associations suivantes :**

Pour info : évaluation des mises à disposition	ASSOCIATIONS	2018	Demandé pour 2019	Proposition pour 2019	Vote du conseil municipal
3 700	Cie L'Odyssée	2500	3000	2500	2500
2 400	Batterie Fanfare	2000	2000	2000	2000
2 500	USVS	1500	1500	1500	1500
3 500	FJSC	1400	1500	1400	1400

Pour info : évaluation des mises à disposition	ASSOCIATIONS	2018	Demandé pour 2019	Proposition pour 2019	Vote du conseil municipal
/	Amicale des Sapeurs- Pompiers	830	850	850	850
1 500	Club de l'Union et de l'Amitié	300	500	300	300
/	ADMR	300	500	300	300
/	Club Vosgien	300	300	300	300
/	ADP 3P	150	/	150	150
/	Saône Lorraine	100	/	100	100
/	Légion Vosgienne	100	110	110	110
150	Astuce	100	300	200	200
/	Association Tennis de table	0	/	60	60
/	ACS	Aucune attribution malgré la demande	1000	300	300
1 320	ADPL	Création le 18/09/2018		500	500

- **PRECISE** que les crédits budgétaires seront inscrits à l'article 6574 sur l'exercice 2019-
budget Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit le montant de la subvention
attribuée à l'Association suivante :

Pour info : évaluation des mises à disposition	ASSOCIATION	2018	Demandé pour 2019	Proposition pour 2019	Vote du conseil municipal
/	AFN	100	650	650	650

- **PRECISE** que les crédits budgétaires seront inscrits à l'article 6574 sur l'exercice 2019-
budget Général.

Pour information, évaluation en euros des mises à disposition aux associations :

<u>Bâtiments/matériel</u>	<u>Club de l'Union et de l'amitié</u>	<u>A.D.P.L</u>	<u>Batterie Fanfare</u>	<u>L'ODYSSEE</u>	<u>F.J.S.C</u>	<u>AU FIL DE LA SAONE</u>	<u>U.S.V.S</u>	<u>Club Vosgien</u>	<u>ASTUCE</u>	<u>SECOURS CATHOLIQUE</u>	<u>L'IMAG'INAIRE</u>
Maison des Associations (pour info)		X		X	X	X		X	X		
Ancienne salle des fêtes Mairie					X						
Salle n° 1 (pour info)		X		X	X			X			X
MAISON POUR TOUS											
Petite salle + cuisine	X			X	X (sans cuisine)					X	
Grande salle + cuisine											
Petite salle au rez-de-chaussée (salle de sport)					X						
Ancien logement du garde-champêtre (mairie)			X								
Stade + vestiaires + tonte du stade				X			X				
Presbytère + jardins du presbytère		X		X							
Aire de camping-cars				X							
Châpiteaux				X	X						
Grilles d'exposition				X							
Camion + personnel communal				X							
Tracteur + personnel communal				X							
Evaluation en € des mises à disposition	1 500€	1 320€	2 400€	3 700€	3 500€	250€	2 500€	200€	150€	1 000€	370€

2019-03-07-8- Finances communales : Subventions 2019 pour les voyages scolaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention du groupe scolaire primaire de Monthureux-sur-Saône concernant un voyage scolaire à Chaux-Neuves (25) les 25 et 26 Mars pour la classe de CE2/CM2, est arrivée ce jour en Mairie, pour 15 élèves (une demande de subvention pour ce même voyage avait été transmise par l'école de Nonville pour un enfant de la commune scolarisé en CE2-CM1, en date du 04 février 2019).

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que la commission se réunisse de nouveau afin d'étudier cette nouvelle demande et proposer au vote ce sujet lors d'un prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame Catherine FLIELLER, 1^{er} Adjoint en charge de la vie associative, qui informe le Conseil municipal que le collège du Pervis nous a fait parvenir une demande de subvention pour deux voyages scolaires en 2019.

☞ Un voyage pédagogique en Autriche (Vienne) du 05 au 10 mai, pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème}. La participation maximale est de 325.00€ par enfant et 4 enfants résidant à Monthureux sur Saône sont inscrits.

☞ Un stage d'activités physiques de pleine nature en Hautes-Alpes (Embrun) organisé du 03 au 08 juin, pour les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème}. La participation maximale est de 325.00€ par enfant et 7 enfants résidant à Monthureux sur Saône sont inscrits.

À noter : 1 enfant a été inscrit après la réunion de la commission et sa prise de décision.

La commission propose d'octroyer 80.00€ par élève.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission n°3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention : pouvoir de Monsieur Philippe CASSAGNE : Madame Stéphanie LEBRUN) :

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 80 € par enfant inscrit aux voyages à savoir :

☞ Un voyage pédagogique en Autriche (Vienne) du 05 au 10 mai, pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} (4 élèves concernés).

- ✓ LEBRUN Jules.
- ✓ MUNIER Antoine.
- ✓ THABOURIN Gabriel.
- ✓ FERDINAND Arthur.

☞ Un stage d'activités physiques de pleine nature en Hautes-Alpes (Embrun) organisé du 03 au 08 juin (7 élèves concernés).

- ✓ EYSCHEN Angelo.
- ✓ FERNANDES Nohan.
- ✓ HERRAYE Lucie.
- ✓ LEBRUN Mathis.
- ✓ PETITCOLIN Axel.
- ✓ THABOURIN Clément.
- ✓ MOUTHON Tom.

soit un total de 80€ * 11 élèves : 880,00 € au bénéfice des familles concernées.

Cette somme sera versée sur le compte du collège à l'ordre de l'Agent Comptable du Collège de Monthureux-sur-Saône.

- **PRECISE** que les crédits budgétaires nécessaires seront inscrits aux articles 65733 sur l'exercice 2019- budget général.

2019-03-07-9- Commission locale d'évaluation des charges transférées : appel à candidature.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le principe de la FPU (Fiscalité professionnelle Unique), mise en œuvre par la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest au 1^{er} janvier 2019 et donne lecture de la délibération N° **CCVCSO/09/2019 : FINANCES** : Désignation des membres de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), à savoir :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu la délibération de la CCVCSO en date du 11 décembre 2018 adoptant le régime fiscal de la fiscalité professionnelle unique à compter du 1^{er} janvier 2019,

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2019 la CCVSCO a mis en œuvre le régime fiscal de la fiscalité professionnelle unique,

Considérant que ce régime fiscal induit la création d'une Commission Locale des Transferts de Charges,

Considérant que cette commission a pour rôle, notamment, d'évaluer les charges transférées à la Communauté de Communes ou les charges le cas échéant restituées aux communes,

Considérant que la Communauté de Communes doit délibérer afin de créer cette commission et déterminer sa composition, dans le cadre des dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Considérant que la CLECT est composée d'élus désignés par les communes membres, chaque commune devant être représentée par au moins un membre, :

Monsieur le Maire précise que tout membre du Conseil Municipal peut être candidat mais que ce serait plus logique que ce soit un délégué communautaire qui est déjà informé des affaires qui sont débattues en conseil communautaire.

Monsieur le Maire propose sa candidature pour siéger à cette commission et demande si un autre membre de l'Assemblée est intéressé pour siéger à cette commission ?

Aucun autre membre du Conseil Municipal ne se propose.

La candidature enregistrée est la suivante :

Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Nomme** Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER comme membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Informations diverses.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des remerciements de l'Etablissement Français du Sang, qui remercie la municipalité pour la mise à disposition gratuite de la Maison Pour Tous. 46 dons du sang ont été effectués le 03 janvier dernier dont 2 nouveaux donneurs.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements transmis en décembre 2018 par l'Association Familiale, concernant la subvention allouée en 2018.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que, suite à une longue procédure, les dernières concessions concernées ont été relevées au cimetière municipal (pour un total de 10 concessions).

Les services de l'O.N.F ont procédé à l'abattage de 12 arbres considérés comme dangereux, 15 ont été élagués.

Informations Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest.

Les travaux du gymnase ainsi que ceux de la Maison des Services au Public, vont commencer.

Questions diverses.

De Monsieur Philippe CASSAGNE : Est-il prévu une commission finances ?

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le vote du budget ainsi que celui des taxes locales, sera effectué lors de la séance du Conseil Municipal du lundi 08 avril 2019.

Une réunion de la commission travaux se déroulera au préalable ainsi qu'une réunion de la commission finances : les convocations seront transmises la semaine prochaine.

De Monsieur Philippe CASSAGNE : La maison située 11 rue de la Croix de Mission a été abattue mais pas le mur qui jouxte cette propriété ?

Monsieur le Maire précise que ces travaux n'étaient pas prévus dans le marché d'origine et qu'une décision sera prise quand les travaux d'aménagement seront terminés.

Il faudra inscrire cette dépense au budget primitif 2019.

De Monsieur Philippe CASSAGNE : Monsieur le Maire a-t-il rencontré Monsieur Jacques TROUILLOT suite à la réunion de la commission forêt ? Monsieur le Maire répond par l'affirmative et fera un compte-rendu de l'entretien à la commission. Monsieur TROUILLOT s'est engagé à terminer entièrement une parcelle.

Questions du public :

Monsieur Bernard BALORY a pris bonne note de ce qui a été dit lors du sujet des subventions attribuées et assure assister à la prochaine réunion des associations qui sera organisée prochainement.

Madame BALORY s'étonne de la proposition du Conseil Municipal de reverser le montant des locations de la MPT sous forme de subvention exceptionnelle et ne voit pas l'intérêt pour la commune.

Les conseillers ni le public n'ont plus ni remarques ni questions.
La séance est levée à 20h30.